



# CONCOURS EXTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL – SESSION 2025

## FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS (1/3)

### Intitulé règlementaire de l'épreuve orale d'admission

« L'entretien vise à apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur. »

L'entretien avec le jury d'une durée totale de 40 minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci, est affecté d'un coefficient 5.

### Pour tous les candidats (p.11 à 12) :

En vue de cette épreuve orale d'admission qui donne lieu à notation, le candidat doit compléter et transmettre, lors de son inscription, la présente fiche individuelle de renseignements (qui n'est pas notée), au Centre de Gestion de Loire-Atlantique (au plus tard pour le 18 juin 2025, cachet de la poste faisant foi).

- Si vous le souhaitez, vous pouvez porter à la connaissance du jury, en 20 lignes (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne) des renseignements complémentaires sur votre situation, vos travaux de recherche, etc...
- Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les renseignements relatifs à vos travaux de recherches et vos responsabilités associatives devra mentionner vos noms et prénoms. Il devra obligatoirement être agrafé à la présente fiche de renseignements.
- S'il ne parvient pas au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, en temps voulu, le jury qui procédera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.

### Pour les titulaires d'un doctorat uniquement (p.13) :

En plus de cette fiche individuelle de renseignements, les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent **une copie de ce diplôme** au service organisateur du concours (article 8 du décret n°2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat).

## IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM D'USAGE : «CANNOM»

NOM DE NAISSANCE : «CANNOMJF»  
(pour les personnes mariées uniquement)

PRÉNOMS : «CANPRENOM» «CANAUTREP»

## FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS (2/3) ÉTUDES / FORMATIONS

- Mentionnez au minimum le diplôme ou titre le plus élevé dont vous êtes titulaire.  
(ceci ne vous dispense pas de fournir, lors de la constitution du dossier d'inscription, la copie du diplôme ou titre requis pour accéder au cadre d'emplois concerné).
- Indiquez les stages effectués dans le cadre d'un cursus d'études et/ou les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel.

| DIPLÔME(S) / TITRE(S) | DATE D'OBTENTION<br>(JJ/MM/AAAA) |
|-----------------------|----------------------------------|
|                       |                                  |
|                       |                                  |
|                       |                                  |

| INTITULÉ(S) FORMATION(S) / STAGE(S) | ORGANISME | DURÉE<br>« du...au... » ou « nb<br>jours/mois/années » |
|-------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------|
|                                     |           |                                                        |
|                                     |           |                                                        |
|                                     |           |                                                        |
|                                     |           |                                                        |

**FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS (3/3)**  
**EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES (POUR TOUS LES CANDIDATS)**

- Indiquez votre expérience professionnelle (emploi salarié, emploi-étudiant, service civique, etc...).

| DURÉE | EMPLOYEUR(S) | ACTIVITÉ(S) | DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES |
|-------|--------------|-------------|------------------------------------|
|       |              |             |                                    |
|       |              |             |                                    |
|       |              |             |                                    |
|       |              |             |                                    |
|       |              |             |                                    |

## FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

### PARTIE RÉSERVÉE AUX TITULAIRES D'UN DOCTORAT

| INTITULÉ DU DOCTORAT | DATE D'OBTENTION<br>(JJ/MM/AAAA) |
|----------------------|----------------------------------|
|                      |                                  |

### LES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE RÉSULTANT DE LA FORMATION À LA RECHERCHE ET PAR LA RECHERCHE

- Caractérisez, en 20 lignes maximum (times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne), les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et précisez vos motivations.
- **Le document dactylographié** sur lequel vous aurez notamment exposé les acquis de votre expérience professionnelle devra mentionner vos noms et prénoms. Il devra obligatoirement être agrafé à la présente fiche de renseignements.
- S'il ne parvient pas au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, en temps voulu, le jury qui procèdera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.